



Rencontre d'information et de création du Comité consultatif sur le projet éolien Saint-Cyprien

27 janvier 2015, 18 h 30 à 21 h

Motel Resto-Bar Le Douglas

Compte rendu

Présents :

- Daniel Turcotte (Citoyen de St-Cyprien de Napierville)
- Francis Garceau (Citoyen de St-Cyprien-de-Napierville)
- Chef Gina Deer (Conseil mohawk de Kahnawake)
- Jean-Marie Mercier (Conseiller Municipal de St-Cyprien de Napierville)
- Vincent Moreau (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM))
- Chantale Chatelain (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, COVABAR)
- Jean-Francois Boire (Propriétaire-signataire)
- Serge Lefebvre (Propriétaire-signataire)
- Jeannine Pinard (Citoyenne de Saint-Bernard-de-Lacolle)
- Stéphane Poirier (Coordonnateur du projet éolien pour EDK)
- Lynn Jacobs (Porte-parole du projet éolien pour EDK)
- Julie Reid Forget (Facilitateur-Documentation, Transfert Environnement et Société)
- Cédric Bourgois (Facilitateur-Animation, Transfert Environnement et Société)

Absents :

- Annie-Pierre Corriveau (Citoyenne de St-Cyprien de Napierville)
- Maurice Boissy, Conseiller de St-Cyprien de Napierville

Ouverture par le facilitateur

Les consultants de Transfert Environnement et Société se présentent et rappellent leurs rôles respectifs pour cette rencontre et dans le cadre du développement de ce projet.

Mot de bienvenue d'Énergie durable de Kahnawà:ke (EDK)

Madame Lynn Jacobs, la porte-parole d'EDK, présente l'objectif de la réunion et remercie tout le monde de se rendre disponible pour la rencontre.

Présentation des objectifs de la rencontre et des participants

L'animateur de la rencontre, Cédric Bourgeois, présente le déroulement de la soirée, les objectifs de la rencontre et invite les participants à se (re)présenter afin d'apprendre à se connaître et introduire les participants absents à la première réunion.

Retour sur le compte-rendu

- Certains éléments de compréhension du compte-rendu ont été précisés et ont été modifiés (ci-joints)
- Une courte discussion a porté sur le rôle de l'organisme PleineTerre et sa pertinence au comité, compte tenu certains rôles techniques sur le projet. Une action de suivi par EDK et le COVABAR auprès de PleineTerre est donc prévue.

Période d'échanges: validation et acceptation des statuts de comité

- Les participants qui n'étaient pas là la dernière fois sont invités à poser leurs questions et émettre leurs préoccupations à Madame Lynn Jacobs avant la prochaine réunion du comité de suivi.
- On s'intéresse à savoir si certains opposants se sont montrés intéressés depuis la première réunion et on répond qu'il y a eu certains efforts d'opposition mais ne semblent pas avoir été porteurs à ce jour
- Certains participants du comité ont discuté avec des opposants pour les inviter à détailler leurs préoccupations au comité consultatif mais ils n'ont pas répondu à l'appel. On mentionne que dans le refus de participer, on a eu l'occasion d'entendre des propos à teneur raciste.
- Il a aussi été question de l'invitation envoyée par EDK à l'UPA pour participer au comité de suivi et leurs réponses écrites transmises à EDK. EDK spécifie qu'ils sont invités à chaque fois mais, à ce jour, n'ont pas manifesté leur intérêt à participer au comité.
- On se préoccupe de leur absence et on se demande si l'UPA comprend bien le rôle du comité pour bien évaluer leur participation. On se demande: Quels sont les motifs de l'UPA pour ne pas participer? Est-ce l'apparence d'approbation qui les rebute? Les mêmes questions se posent pour les autres opposants aussi absents au comité. EDK explique que le rôle du comité consultatif fut bien expliqué à l'UPA et ils n'ont pour l'instant pas donné suite à l'invitation.
- Le facilitateur rappelle que l'industrie éolienne n'a pas l'habitude d'avoir un comité consultatif en amont du projet. Sinon, généralement l'UPA a plutôt l'habitude d'être très actif dans ce type de comité.

- Le CREM lit une section de la lettre que l'UPA a envoyé à EDK où il est mentionné "que le projet n'est pas assez avancé pour s'impliquer", alors que le CREM et d'autres participants au comité pensent plutôt qu'il est au contraire tard pour consulter. Le CREM va vérifier auprès de l'UPA les enjeux liés à sa participation au comité.
- On soulève des enjeux de crédibilité du comité comme les rôles et les tâches demandées sont difficiles à assumer à ce stade-ci étant donné que l'échéancier est trop serré.
- Par exemple, en page 2 du document, la tâche "identifier les préoccupations et relayer à la population" est difficile à assumer comme acteur régional et il faut des ressources pour le faire.
- De plus, la tâche "Réfléchir aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux" en vue d'améliorer le projet semble bien entamé et le court délai avant le BAPE laisse peu de latitude pour modifier le projet de façon importante.
- Finalement, "assurer le respect des normes" n'est pas une fonction possible à assumer pour les généralistes comme nous. Il y a dans ceci un rôle d'approbation implicite et ceci est justement un élément qui rebute les opposants à participer. Il y a donc un risque de polarisation dans ce rôle.
- EDK répond aux préoccupations liées à une création tardive du comité consultatif. EDK précise qu'ils souhaitaient vraiment établir ce dialogue beaucoup plus en amont mais le contexte politique le rendait impossible. Et que les rencontres ici seront effectivement de niveau plus généraliste et lorsqu'on ira dans certains détails les spécialistes seront invités pour informer les membres du comité.
- On se demande quelle est la date butoir réelle du projet pour éviter les pénalités. EDK précise qu'un retard est déjà prévu pour s'assurer que toutes les étapes sont bien faites. Il y aura donc des pénalités.
- Transfert Environnement et Société rappelle l'enjeu de représentativité du comité consultatif et il appartient au comité de trouver des solutions adéquates pour rendre ce comité consultatif plus légitime. Le comité pourrait se donner le droit, par exemple, d'écrire à l'UPA.
- On soulève l'optimisme du promoteur à susciter un intérêt plus positif pour le projet. Si le promoteur souhaite informer et consulter davantage, on recommande de donner des moyens et du temps au comité consultatif.
- Le facilitateur propose d'ajouter un thème de consultation et communication aux prochaines réunions, en plus des thèmes de nature plus techniques du projet. EDK est d'accord avec la suggestion et propose que ce soit le premier thème abordé dès la prochaine réunion.
- Dans le cadre de soutien au comité, on propose que Transfert Environnement et Société ait au-delà du rôle d'animateur et offre son expertise plus concrètement sur la participation citoyenne sur d'autres cas de projets pour que les participants connaissent mieux les possibilités qui s'offrent à eux. Transfert Environnement et Société répond en disant que nous offrons justement ces expertises par la demande du comité lors des réunions.
- On se demande quel est le rôle d'un Président d'un comité tel que proposé dans les Statuts remis à la dernière réunion. À quoi ça servirait? Le facilitateur explique les avantages et désavantages d'en avoir un et quelles genres d'intervention le Président peut faire pour favoriser un climat social propice au dialogue. Transfert Environnement et Société explique que ni le facilitateur ni le promoteur peuvent émettre une opinion au nom du comité. Le Président, élu par le comité, peut émettre de telles opinions. Transfert peut toutefois former

le président du comité à remplir ce rôle si le comité décide d'élire un Président.

- On rappelle qu'un groupe d'opposants organisé n'a pas d'intérêts envers ce dialogue proposé. On se demande aussi si c'est réaliste de croire que le comité consultatif arrivera à établir ce dialogue avec eux et comment pourrait-il le faire.
- Transfert Environnement et Société rappelle qu'un comité consultatif gagne en légitimité quand la représentation des opinions est équilibrées au sein du comité. À ce jour, on ne retrouve pas encore cet équilibre au sein du comité consultatif.

Présentation détaillée du projet et questions

- EDK fait un rappel sur le promoteur et la raison d'être du projet.
- Il présente le choix technologique.
- On demande si le modèle technologique du projet d'EDK existe ailleurs. On répond que ce sont les mêmes que le parc éolien de St-Philémon afin de donner une idée au comité de suivi.
- Le positionnement physique des éoliennes est expliqué. On demande la surface de l'empreinte au sol.
- La capacité contractuelle en mégawatt du projet est plus élevée que ce qui est présentement prévu être installée sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville.. EDK explique que l'entente avec le turbinier Enercon prévoyait originalement l'implantation de 8 éolienne de 3MW chacune. Le turbinier a confirmé à EDK en décembre 2014 que le modèle prévu ne pourrait être disponible pour diverses raisons et que le modèle pouvant le substituer avait une capacité par unité plus petite, soit 2,35MW. EDK a quand même décidé de poursuivre le développement avec 8 éoliennes plutôt qu'en ajouter 2 de plus pour atteindre la capacité totale initialement prévue de 24MW. L'entente contractuelle avec Hydro-Québec prévoit les conditions à remplir par EDK et les pénalités appropriées le cas échéant. Cette décision est basée essentiellement sur le fait que le projet à 8 éoliennes était l'engagement initial d'EDK lors du dépôt d'avis de projet au MDDELCC et le changer n'a pas été jugé pertinent par EDK.
- On discute de la rentabilité du projet en lien avec les diverses conditions entourant les obligations contractuelles prévues au contrat avec Hydro-Québec.
- EDK présente le programme d'engagement des parties prenantes et les thèmes à l'étude dans l'étude d'impact
- On demande si l'étude d'impact est de nature publique et sur le site web. EDK répond qu'on attend la recevabilité avant de rendre les documents publics.
- Les participants mettent l'emphase sur le fait que le web est la plate-forme la plus importante. L'information transmise à ce jour dans les différentes activités et celle d'ordre public devraient s'y retrouver afin de maximiser le dialogue au citoyen. On recommande aussi d'avoir un site interactif pour une relation citoyenne web. EDK dit ne pas avoir ça en place mais être ouvert. EDK est en contact avec les citoyens via l'adresse e-mail de Mme Jacobs. Des demandes de renseignements lui sont parfois adressées.

Pause

Présentation de l'étude d'impact

- On demande plus de précisions quant aux enjeux liés aux demandes de certificats

d'autorisation à la CPTAQ au niveau municipal. EDK explique que le gouvernement municipal a refusé d'émettre un certificat de conformité en 2011 même si le projet était conforme aux règlements. EDK et la municipalité ont donc été en cour pour régler le contentieux. Une transaction entre EDK et la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a été entérinée, en mai 2014 après quatre jours de témoignages. Cette entente permet à EDK de développer un projet conforme à la réglementation en place au moment du dépôt des demandes dans la zone prévue à ce moment. Le facilitateur demande quel est l'état des relations à l'heure actuelle avec la municipalité afin que les membres du comité soient mis au fait du climat entre les parties. EDK explique que le Conseil est plus neutre et objectif. Donc, le dialogue est possible et plus sain.

- Le représentant du Conseil municipal exprime son désarroi face à la situation du manque d'échange entre les opposants au projet et EDK et explique que c'est quand même compliqué de ne pas avoir l'air favorable au projet en participant au comité consultatif.
- EDF présente ensuite la méthodologie pour la simulation sonore et que l'étude d'impact fut faite sur la base du pire des cas.
- On présente aussi les simulations visuelles et le battement d'ombre.
- Un participant demande des détails pour la situation des abeilles en cohabitation avec les éoliennes. Il offre de faire des tests auprès de Kruger pour fournir des données, puisqu'il n'y aurait pas d'études valables par rapport aux abeilles et leur cohabitation avec les projets éoliens. Il y a des études en Europe sur l'interaction cellulaire-abeille mais pas en Amérique du Nord.

Prochaines étapes

- La présentation de l'étude d'impact n'a pas pu être complétée dans les délais prévus à la réunion, alors le facilitateur propose de plutôt passer à la question des thèmes plus spécifiques à aborder dans les prochaines réunions du comité de suivi.
- Pour le thème sonore, en plus de la simulation, on souhaite une vraie visite d'un site éolien afin que les membres du comité puissent réellement témoigner de l'expérience.
- On trouve prématuré d'entrer dans les thèmes à ce stade-ci alors que l'opposition est encore élevée et qu'un besoin de communication de l'information aux citoyens semble prioritaire.
- Le premier thème selon un des participants serait de discuter les mécanismes en place pour informer et dialoguer avec les citoyens concernés par ce projet.
- EDK récapitule sa compréhension de débuter par déterminer les bons mécanismes de communication et ensuite entrer en détail des présentations techniques.
- EDK propose pour la prochaine rencontre de terminer la présentation de l'étude d'impact, présenter les efforts de communication faits à ce jour et proposer des mécanismes adaptés à l'étape actuelle de développement.
- On a exprimé le besoin d'avoir une discussion plus approfondie quant aux rôles individuels et ceux du comité et la manière de relayer l'information auprès de la population.
- Le facilitateur propose aussi d'ajouter un échéancier de rencontres afin que les membres du comité et la population soient au courant du calendrier de participation publique.
- Les participants indiquent l'importance que le promoteur présente un plan de

communication afin que le comité ait un cadre pour discussion plutôt que de discuter à froid.

Date de la prochaine rencontre: 9 février 2015

Fin de la réunion: 21 h 15

Julie Reid-Forget, Facilitateur-documentation